



«L'AMOUR EST UN DROIT
FONDAMENTAL. IL DOIT ÊTRE
GARANTI AUX HÉTÉROS TOUT
COMME AUX HOMOS.»

Stefano & Anna



AVANÇONS
ENSEMBLE

NON

le 28.2.2016

à une définition discriminatoire du mariage
à l'interdiction du mariage pour tous

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative du PDC veut inscrire dans la Constitution fédérale que le mariage est l'union entre un homme et une femme. L'introduction d'une définition aussi explicite équivaut à une interdiction du mariage pour les personnes de même sexe. C'est discriminatoire et rétrograde !

PAS D'ACCORD !

Une tromperie perfide

L'initiative viole de manière flagrante le principe de l'unité de la matière. En effet, elle empêche le peuple suisse de se prononcer séparément sur une question fiscale et sur l'ouverture du mariage civil pour tous.

Un cadeau fiscal pour un petit nombre de personnes

La question fiscale ne concerne que 80'000 couples mais environ 2 milliards de rentrées fiscales en moins. A compenser par des baisses de prestations et/ou des hausses d'impôts.

15 pays autorisent le mariage pour tous

15 pays autorisent à ce jour le mariage civil pour tous. La Suisse serait le premier pays d'Europe de l'Ouest à adopter une telle interdiction.



**AVANÇONS
ENSEMBLE**

Plusieurs informations: www.avancons-ensemble.ch

Dons: 89-114704-4, Pro Aequalitate, «Avançons ensemble», 3007 Berne